

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PONTIAC**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le mardi 29 novembre 2016 à 19h30 à l'Hôtel de Ville, située au 2024 route 148, Pontiac à laquelle étaient présents :

M. Roger Larose, maire, Brian Middlemiss, maire-suppléant et les conseillers, Nancy Draper-Maxsom, Dr. Jean Amyotte, Thomas Howard et Inès Pontiroli.

Également présents, M. Benedikt Kuhn, directeur général, M. Dominic Labrie directeur général adjoint par intérim et chef de service – communications, Mme Ginette Chevrier-Bottrill, directrice des finances et des ressources humaines et M. Alain Bourgeois directeur des infrastructures et des travaux publics ainsi que quelques contribuables.

Absence motivée : M. Edward McCann, conseiller (jugement de la Cour Supérieure).

M. Larose, Président de l'assemblée, constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance.

La séance débute à 19h30.

PAROLE AU PUBLIC ET QUESTIONS

- James Eggleton
- Demande s'il y aura l'argent dans le prochain budget pour les projets spéciaux sur les chemins de tolérance
 - Problème de signalisation sur le chemin de la Baie

16-11-2981

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Parole au public et questions
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Dotation – Chef de division des travaux publics
4. Octroi de contrat pour une étude géotechnique pour le chemin de la Montagne Phase 2
5. Octroi de contrat pour une étude géotechnique dans le cadre de la TECQ pour la rue St-John
6. Pour discussion – Contrat de collecte de matières résiduelles – Chemins de tolérance
7. Période de question du public
8. Levée de l'assemblée

Il est

Proposé par : Brian Middlemiss

Appuyé par : Inès Pontiroli

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que préparé et lu.

Adoptée

16-11-2982

CONTRAT - CHEF DE DIVISION DES TRAVAUX PUBLICS PAR INTÉRIM

CONSIDÉRANT QUE le poste de chef de division des travaux publics est toujours en cours de dotation ;

CONSIDÉRANT QUE le prochain chef de division des travaux publics ne pourra pas entrer en fonction avant la fin de l'année, dans le meilleur des scénarios ;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'assurer les services à la population ;

Il est

Proposé par : Tom Howard

Appuyé par : Nancy Draper-Maxsom

ET RÉSOLU de mandater le directeur général et la directrice des ressources humaines et des finances afin d'embaucher un chef de division des travaux publics par intérim jusqu'à ce qu'un chef de division des travaux publics permanent entre en fonction.

Adoptée

16-11-2983

OCTROI DE CONTRAT - ÉTUDE GÉOTECHNIQUE POUR LA RÉFECTION DU CHEMIN DE LA MONTAGNE PHASE 2

ATTENDU QUE le service des travaux publics a procédé à un appel de proposition sur invitation pour une étude géotechnique pour la réfection du chemin de la Montagne, Phase 2;

ATTENDU QUE suite à cet appel de propositions sur invitation deux propositions ont été reçues dans les délais prescrits;

ATTENDU QUE les deux (2) propositions reçues aux montants suivants (taxes en sus);

SOUSSIONNAIRE	MONTANT SOUMIS
SNC-Lavalin	16 711,34\$
ABS	20 800,00\$

ATTENDU QUE les deux propositions sont conformes;

ATTENDU QUE le Service des Travaux publics a procédé à l'analyse de soumissions;

ATTENDU QUE la proposition présentée par SNC-Lavalin est la plus avantageuse pour la Municipalité;

Il est

Proposé par: Brian Middlemiss
Appuyé par: Thomas Howard

ET RÉSOLU QUE le conseil accepte la proposition de SNC-Lavalin au montant de 16 711,34\$ plus taxes.

Adoptée

16-11-2984

OCTROI DE CONTRAT - ÉTUDE GÉOTECHNIQUE POUR LA RÉFECTION DU RÉSEAU D'ÉGOUT SANITAIRE DE LA RUE SAINT-JOHN À QUYON

ATTENDU QUE le service des travaux publics a procédé à un appel de proposition sur invitation pour une étude géotechnique pour la réfection du réseau d'égout sanitaire de la rue Saint-John à Quyon

ATTENDU QUE suite à cet appel de propositions sur invitation deux propositions ont été reçues dans les délais prescrits;

ATTENDU QUE les deux (2) propositions reçues aux montants suivant (taxes en sus);

SOUSSIONNAIRE	MONTANT SOUMIS
SNC-Lavalin	5 937,90\$
Englobe	9 500,00\$

ATTENDU QUE les deux propositions sont conformes;

ATTENDU QUE le service des travaux publics a procédé à l'analyse de soumissions;

ATTENDU QUE la proposition présentée par SNC-Lavalin est la plus avantageuse pour la Municipalité;

Il est

Proposé par: Brian Middlemiss
Appuyé par: Inès Pontiroli

